

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,  
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,  
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,  
de l'Agriculture, concernant  
**La revalorisation et la dynamisation de l'IFAPME**

Le défi du moment pour les entreprises est de dénicher et de fidéliser les talents nécessaires au déploiement des PME et TPE. A cet égard, la formation en alternance constitue une solution mais, malheureusement, elle est parfois méconnue et souvent sous-exploitée.

Pourtant, en s'engageant dans la dynamique de l'alternance, les entreprises offrent aux jeunes et aux moins jeunes une opportunité remarquable d'épanouissement personnel et professionnel. Elles saisissent également une chance pour former, recruter et fidéliser leurs collaborateurs. Pour les apprenants, c'est une filière porteuse d'emploi puisqu'il semblerait que 90 % trouvent un emploi dans les 6 mois.

Le Gouvernement wallon, via le plan de relance, entend valoriser davantage la formation en alternance en levant d'une part les pièges à la formation et à l'emploi et, d'autre part, en encourageant plus d'entreprises à former des apprenants.

De plus, Monsieur le Ministre a indiqué son souhait de rendre à l'alternance ses lettres de noblesse. A cet égard, quelles mesures concrètes sont déjà et seront mises en œuvre avec le plan de relance? Comment sensibiliser davantage les entreprises à intégrer la formation d'apprenants? Enfin, Monsieur le Ministre dispose-t-il de chiffres concernant la fréquentation des IFAPME? Une ventilation par province et par centre est-elle disponible?

## **Réponse du Ministre Borsus:**

[Janvier 2024]

Au travers des projets du Plan de relance de la Wallonie pour la formation en alternance, j'ai veillé à ce que l'IFAPME puisse réinvestir dans plusieurs chantiers prioritaires, parmi lesquels la mise en œuvre d'une stratégie de pédagogie numérique (projet 4), le renforcement et la formation des équipes de référents en charge de la supervision de la formation en entreprise (projet 9), le déploiement d'une offre de formation dans les métiers en pénurie (projet 24) et des collaborations avec les Centres de compétence (projet 6).

Au travers du projet 4, l'IFAPME a implémenté une stratégie de pédagogie numérique ambitieuse visant l'acquisition des compétences numériques de base pour tous les apprenants et les compétences spécifiques aux métiers techniques. L'IFAPME s'est doté d'une plateforme d'apprentissage, la plateforme *Its Learning* incluant des bibliothèques de ressources pédagogiques (Electude, Easy Mecalux Education, et cetera), et d'équipements numériques dans les centres de formation (classes virtuelles, laboratoire numérique, simulateurs, etc.). Pour encadrer les formateurs et les apprenants, une équipe de technopédagogues et d'accompagnateurs e-pédagogies a été constituée.

Par le biais du projet 9 visant à « *Dynamiser le réseau des entreprises partenaires de l'IFAPME pour la formation en alternance grâce à un réseau renforcé de référents IFAPME sectorialisés* », l'IFAPME a renforcé son équipe opérationnelle afin d'améliorer les relations avec les entreprises et l'encadrement de la formation en entreprises.

Les Référents IFAPME ont bénéficié de formations pour mieux accompagner, fidéliser et prospecter de nouvelles entreprises dans le but d'élargir le portefeuille des entreprises formatrices. Ils ont également bénéficié d'une nouvelle formation à « l'attitude coach ».

Pour soutenir la formation des apprenants au sein de l'entreprise, la formation des tuteurs a été revue et sectorialisée, en collaboration avec les secteurs professionnels. À titre d'exemples, des sessions ont été programmées avec les secteurs suivants: Constructiv, Educam, Commerce Training, Liberform, Coach Hairstyle – Beauty – Fitness.

Aujourd'hui, l'IFAPME travaille avec un portefeuille de près de 10.000 entreprises actives.

Le développement d'un outil de gestion de la relation usager (Customer Relationship Management) est en cours de développement. Il permettra aux référents de cibler plus précisément leurs actions envers les entreprises.

Le Réseau IFAPME a également renforcé son dispositif d'accueil des usagers, que ce soit de manière physique, téléphonique ou numérique, en professionnalisant davantage les collaborateurs des Centres de formation et des services alternance.

Au travers du projet 24 visant à « *Déployer la formation en alternance des adultes tout au long de la vie* », j'ai également été attentif au renouvellement de l'offre de formation en lien avec les besoins en compétences sur le marché du travail.

L'IFAPME a ainsi développé un processus visant à mieux anticiper les besoins en formation des entreprises et à y répondre de manière plus efficace. Les centres de formation ont bénéficié d'heures de formation additionnelles, 70.500 heures en 2023, pour proposer des formations dans les métiers en pénurie et les métiers d'avenir et en demande.

Parallèlement et pour la première fois, une convention de partenariat avec le FOREm, en tant que coordinateur du réseau des Centres de compétence, a été signée dans le cadre du projet 6. Cette convention permet aux apprenants d'accéder à des équipements de pointe, ce qui renforce la qualité de la formation en alternance.

Par ailleurs, le renforcement des partenariats avec les secteurs et fédérations professionnels et une communication efficace ont permis à l'IFAPME d'approcher des entreprises peu familiarisées avec l'alternance, notamment dans les domaines STEM, des sciences et des technologies, où de nombreux métiers sont en pénurie. Les secteurs de la chimie et du numérique peuvent être cités en exemple.

Toutes ces mesures structurantes et très concrètes ont permis de renforcer la qualité de l'offre de services du Réseau de l'IFAPME et de faire évoluer l'attractivité de l'alternance auprès des jeunes et des entreprises.

Le nouveau contrat de gestion 2023-2028, adopté en janvier 2023, donne également le cap pour le futur.

Les indicateurs de cette rentrée 2023 démontrent que la formation en alternance se développe bien en Wallonie avec l'IFAPME. Pour cette année de formation 2023-2024, l'IFAPME a enregistré fin novembre 19.464 apprenants inscrits régulièrement aux cours, c'est-à-dire avec plus de 50 % de présence au cours. Cela représente une progression de 6 % par rapport à l'année dernière.

Parmi les 19.464 inscrits, on retrouve 3.998 apprenants en apprentissage et 15.466 apprenants en formation d'adultes.

Le nombre de contrats d'alternance et de conventions de stage est également en progression de 7 % par rapport à l'année dernière. 8.583 contrats et conventions ont été enregistrés au 15 novembre.

Les inscriptions aux cours sont présentées dans les tableaux en annexe.

Ces bons résultats pour l'IFAPME sont le fruit d'une conjonction de mesures que j'ai soutenues tout au long de la législature.

| <b>NOMBRE D'INSCRITS REGULIERS AUX COURS EN CENTRE DE FORMATION<br/>COMPTABILISES LORS DES AGREMENTS DES COURS EN NOVEMBRE</b> |                  |
|--|------------------|
| <b>Filières de formation</b>   | <b>2023-2024</b> |
| <b>Apprentissage</b>   | <b>3.998</b>     |
| <i>Apprentissage</i>   | 3.998            |
| <b>Formation d'adultes</b>   | <b>15.466</b>    |
| <i>Année préparatoire</i>  | 2.773            |
| <i>Formation de chef d'entreprise</i>  | 9.366            |
| <i>Formation COEN (coordination et encadrement).</i>   | 3.327            |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>19.464</b>    |

| <b>NOMBRE D'INSCRITS RÉGULIERS PAR CENTRE DE FORMATION (ASBL)</b> |                                   |                                |                                 |   |                                 |   |   |
|---|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---|---------------------------------|---|---|
| <b>Filières</b>   | <b>Centre IFAPME de Charleroi</b> | <b>Centre IFAPME de Dinant</b> | <b>Centre IFAPME de Tournai</b> | <b>Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers</b> | <b>Centre IFAPME Luxembourg</b> | <b>Centre IFAPME Mons-Borinage-Centre</b> | <b>Centre IFAPME Namur-Brabant wallon</b> |
| <b>Apprentissage</b>  | <b>666</b>                        | <b>269</b>                     | <b>236</b>                      | <b>1.154</b>                            | <b>342</b>                      | <b>704</b>                                | <b>627</b>                                |
| <i>Apprentissage</i>  | 666                               | 269                            | 236                             | 1.154                                   | 342                             | 704                                       | 627                                       |
| <b>Formation d'adultes</b>  | <b>1.992</b>                      | <b>753</b>                     | <b>1.185</b>                    | <b>5.276</b>                            | <b>942</b>                      | <b>2.008</b>                              | <b>3.310</b>                              |
| <i>Année préparatoire</i>   | 280                               | 159                            | 197                             | 797                                     | 193                             | 470                                       | 677                                       |
| <i>Chef d'entreprise</i>  | 1.179                             | 418                            | 659                             | 3.306                                   | 568                             | 1.168                                     | 2.068                                     |
| <i>Coordination et encadrement</i>                                | 533                               | 176                            | 329                             | 1.173                                   | 181                             | 370                                       | 565                                       |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>2.658</b>                      | <b>1.022</b>                   | <b>1.421</b>                    | <b>6.430</b>                            | <b>1.284</b>                    | <b>2.712</b>                              | <b>3.937</b>                              |